

Résultats du sondage sur la perception des habitants d'Occitanie des discriminations au motif de la condition sociale en région Occitanie

KIT DE PRESSE

Table des matières

Contexte :	2
Résumé de la soirée de présentation	4
Présentation des acteurs de l'initiative :	5
Présentation du questionnaire.....	9
Synthèse des résultats.....	20
Fichier consultable.....	26
Contacts :	26

Contexte :

Le 8 février 2023, le Commissaire régional à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, en partenariat avec le Défenseur des droits, FACE Occitanie, l'Institut Ethique et Diversité, Montpellier Business School, l'Université Montpellier 3, ATD Quart Monde, Secours Catholique avaient organisé une grande journée d'études à Montpellier Business School sur le sujet "discrimination et pauvreté" avec le soutien du Conseil départemental de l'Hérault, du Groupe BRL et de MBS.

En effet, il s'agit d'un critère de discrimination prohibé relatif à la particulière vulnérabilité économique des personnes, qui a été porté par ATD Quart Monde et le Secours Catholique devant le Parlement en 2013 et qui donne lieu depuis lors à une interdiction de discrimination des personnes à raison de leur pauvreté.

Le très petit nombre de décisions du Défenseur des droits et l'absence de jurisprudence sur le sujet montrent qu'il n'est pas facile au juriste d'établir la preuve d'une discrimination fondée sur la pauvreté, alors même que nous recevons chaque jour des témoignages très nombreux de l'existence de ces discriminations. Dans le même temps, la journée d'étude l'année dernière a montré un intérêt très fort du public, avec plus de 400 participants à la journée, mais en même temps très peu d'actions concrètes mises en œuvre dans nos territoires par les acteurs publics et associatifs.

Il a donc semblé important au commissaire à la lutte contre la pauvreté auprès du préfet de région de poursuivre l'action en allant au plus près des personnes victimes ou témoins de discriminations au motif de la pauvreté pour recueillir et analyser leurs témoignages. L'enjeu était pour la première fois en France d'avoir une approche scientifique quantitative et qualitative de cette problématique. Le commissaire s'est entouré de l'expertise de Khalid Hamdani, qui a créé dès 1995 le premier cabinet de conseil de France en matière de lutte contre les discriminations, de Benoît Prévost enseignant-chercheur de l'Université Paul Valéry, du conseil amical ou professionnel d'autres spécialistes, et a pris appui sur FACE Occitanie, partenaire expert engagé sur ce sujet. Ce sont 284 répondants qui ont contribué au travail qui vous est présenté aujourd'hui.

Résumé de la soirée de présentation

Le 27 février, les résultats ont été présentés dans les locaux du Carrousel de Montpellier – Maison par tous, qui a accueilli l'évènement.

60 personnes étaient réunies, représentants d'institutions publiques, d'entreprises, d'associations, citoyens pour participer à cette restitution et échanger autour des constats et pistes d'action à envisager.

Le commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté Eric Pélisson, la Présidente de FACE Occitanie Michèle Tisseyre, le fondateur de l'institut Ethique et Diversité, Khalid Hamdani et Benoit Prévost, Enseignant chercheur à l'Université Montpellier 3 ont présenté et commenté les près de 300 réponses obtenues pour ce premier sondage du genre, en Occitanie et en France.

Il ressort de ce sondage auquel les travailleurs sociaux ont été les plus nombreux à répondre que les discriminations en lien avec la situation de pauvreté sont perçues comme très fréquentes voir quotidienne, arrivant à une moyenne sur cet échantillon de 2 discriminations ressenties par mois et par personne en situation de pauvreté. L'accès à l'emploi, l'accès au logement et l'accès à la santé sont les champs qui en très grande majorité, qu'ils soient vécus dans le secteur privé ou dans le secteur public.

Le cumul de discrimination avec des critères comme l'état de santé, le genre, l'origine ou le lieu de résidence ressort également très fréquemment.

Les échanges avec la salle ont permis de relever que dans un contextes où les inégalités sociales persistes et s'accroissent, il est difficile de distinguer ce qui relève de la discrimination au sens strict de la Loi ou ce qui relève d'un ressenti de mauvais accueil dans les services auxquelles les personnes s'adressent.

Mme George Pau Langevin, Défenseure des droits adjointe en charge de la lutte contre les discriminations, présente à Montpellier pour l'occasion de la restitution des résultats de ce sondage a conclu la soirée en rappelant le travail important qui avait été mené notamment par ATD Quart Monde pour que le critère de la particulière vulnérabilité économique soit reconnu et intégré dans la loi comme critère prohibé de discrimination, et en invitant chacun et chacune à faire connaître, porter auprès du défenseur des droits, les situations présumées de discriminations sur ce motif afin que l'on sorte de la normalité ce type de traitements et que l'on puisse qualifier, traiter chaque situation et corriger les effets systématiques qui les causent.

Présentation des acteurs de l'initiative :

Eric Pélisson

Eric Pélisson est commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté auprès de Pierre-André Durand, Préfet de Région Occitanie.

Auparavant Premier Conseiller à la Chambre régionale des comptes (CRC) Antilles-Guyane, est nommé commissaire régional à la lutte contre la pauvreté de la préfecture d'Occitanie. Il a pris ses fonctions à Toulouse, le 1er janvier 2021.

Son rôle et ses missions

Positionné directement auprès du préfet de région, le commissaire régional à la lutte contre la pauvreté assure la coordination régionale et le pilotage interministériel de la politique de prévention et de lutte contre la pauvreté, en mobilisant l'ensemble des administrations concernées par les politiques publiques qui y concourent.

Diplômé de l'École Nationale d'Administration (ENA), il a successivement exercé les fonctions de sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Limousin, puis sous-préfet chargé de mission pour la politique de la ville en Moselle.

Il a ensuite occupé la fonction de directeur de l'action territoriale à la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité ainsi que celle de directeur général des services à Wattrelos et Saint-Quentin.

Au cours de sa carrière, il a également été directeur de la formation de l'ENA et directeur adjoint de la classe préparatoire à l'ENA à Sciences-po Lille.

Enfin, il a occupé la fonction de Premier Conseiller à la CRC d'Arras et à celle d'Antilles-Guyane. Il est par ailleurs engagé de longue date dans la vie associative (secourisme, égalité des chances, action sociale).

Sa carrière :

Premier conseiller, CRC Antilles-Guyane, depuis le 16 janvier 2018

Directeur général des services, Saint-Quentin, 2 mai 2016 – 15 janvier 2018

Directeur de la formation, ENA, 2013-2016

Administrateur territorial hors classe, DGS de la ville de Wattrelos, 2010-2013

Directeur de l'action territoriale, HALDE, Paris, 2005-2010

Enseignant associé de droit public, directeur adjoint de la classe préparatoire à l'ENA, sciences-po Lille, 2003-2010

Premier conseiller de chambre régionale des comptes, Arras, 2003-2005

Sous-préfet chargé de mission pour la Politique de la Ville, en Moselle, 2001-2003

Sous-préfet, directeur de cabinet du Préfet du Limousin, 1999-2001

Élève de l'ENA, promotion Cyrano de Bergerac, 1997-1999

Professeur certifié d'Histoire-géographie, 1986-1996

Michèle TISSEYRE

Avocate, Présidente de Face Hérault, Présidente de FACE Occitanie

Pour ne citer que quelques-uns de ses nombreux mandats professionnels et associatifs, Michèle Tisseyre a été bâtonnier de l'ordre des avocats de Montpellier en 2011 et 2012, présidente de l'Institut des droits de l'Homme du barreau de Montpellier entre 2013 et 2015, ou bien encore vice-présidente de l'Association des avocats des femmes victimes de violence conjugales. En 2011, elle se rend plusieurs fois à Istanbul pour soutenir des confrères kurdes emprisonnés par l'État turc en raison de leur profession. « Notre action a permis qu'ils soient jugés dans les règles et sans qu'ils disparaissent sans laisser de traces. »

Au niveau local, Michèle Tisseyre préside depuis 2019 le club d'entreprises FACE Hérault. « Ce club s'intéresse à la lutte contre toutes les formes de discrimination et cela à travers des actions concrètes, c'est ce qui fait sa différence. » À son arrivée, elle a souhaité mettre en avant trois thématiques qui lui tiennent à cœur : les droits des femmes, la fracture numérique et les personnes en situation de handicap. « Notre rôle est d'expliquer qu'au-delà du respect de la loi, il est possible d'aller un peu plus loin en y mettant une dimension humaine forte.

Par exemple, si on engage son entreprise dans une démarche RSE, cela peut aussi prendre la forme d'un accompagnement de personnes éloignées de l'emploi par ses salariés. » Michèle Tisseyre rappelle à ce titre que FACE Hérault est copilote avec le Medef de la démarche « Les entreprises s'engagent ».

FACE Occitanie

Depuis septembre 2023, Michèle Tisseyre préside également FACE Occitanie. L'association FACE Occitanie fédère les 6 clubs d'entreprises socialement engagées implantés sur 7 départements de la région (Aude, Aveyron-Tarn, Gard, Grand Toulouse, Hérault et Pays Catalan) et mobilise ainsi plus de 1200 entreprises autour de leur responsabilité sociale et sociétale au service des habitantes et habitants en situation d'exclusion, en complémentarité des politiques publiques.

Dans le cadre du réseau national des clubs agréés par la Fondation FACE, FACE Occitanie agit prioritairement pour des populations et sur des territoires caractérisés par :

- une forte densité d'exclusion (dont, en particulier les QPV et les ZRR),
- une volonté politique locale de combattre cette exclusion,
- des entreprises prêtes à l'action.

Au-delà des entreprises adhérentes et engagées localement et dans la gouvernance régionale, nos 6 clubs FACE Occitanie animent les dispositifs de l'Etat (financements DDEETS et Politique de la ville) autour de l'engagement des entreprises (Pacte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises – PaQte – la Charte Entreprises et Quartiers et les Entreprises s'Engagent).

Benoit PREVOST

Benoit Prévost est enseignant chercheur au sein de l'Université Montpellier 3, Maître de conférences et HDR (habilité à diriger des recherches), il est membre de l'équipe de recherche Acteurs, ressources et territoires dans le développement et traite notamment des questions de développement social durable, de participation et de coopération.

Quelques-uns de ses travaux : https://artdev.www.univ-montp3.fr/fr/annuaire_recherche/benoit-prevost

Lebreton, Benoît, Rivaud, Audrey, Picot, Laurent, Prévost, Benoît, Barillé, Laurent, Sauzeau, Thierry, Beseres Pollack, Jennifer, Lavaud, Johann, «From ecological relevance of the ecosystem services concept to its socio-political use. The case study of intertidal bare mudflats in the Marennes-Oléron Bay, France», *Ocean & coastal management*, n° 172, 2019, p. 41-54, Articles et actes dans des colloques et chapitres d'ouvrages, 2019

Prévost, Benoît, Rivaud, Audrey, «From conservation to offsetting and neoliberalization: Institutional change, risks and opportunities in the French context», *Environment and Planning E: Nature and Space*, n° 2, 2019, p. 323-347, Articles et actes dans des colloques et chapitres d'ouvrages, 2019

Rivaud, Audrey, Prévost, Benoît, «L'intendance du territoire : une alternative à la gouvernance néolibérale pour la conservation de la biodiversité dans les espaces naturels ?», *Développement durable & territoires*, n° 9, 2018, 24 p., Articles et actes dans des colloques et chapitres d'ouvrages, 2018

Prévost, Benoît, Rivaud, Audrey, «The World Bank's environmental strategies: Assessing the influence of a biased use of New Institutional Economics on legal issues», *Ecosystem Services: science, policy and practice*, n° 29, 2017, p. 370-380, Articles et actes dans des colloques et chapitres d'ouvrages, 2017

Carbasse, Philippe, Dreyfuss, Laurence, Lainé, Annick, Prévost, Benoît, «Se former au développement et au changement social», Colloque : "Journée du développement social 2017. Participation, coopération et émancipation : quelles alternatives pour un développement social durable", MSHSud, Université Paul-Valéry, Montpellier, 19 octobre 2017, Communications et conférences non publiées ou en cours de publication, 2017

Khalid Hamdani

Fondateur de l'Institut Ethique et Diversité – Membre du Conseil économique social et environnemental de 2010 à 2021.

Spécialiste du Management des Ressources Humaines et de la prise en compte des questions de société dans la gouvernance des organisations publiques et privées. Après avoir dirigé des Cabinets de formation et de conseil de dimension nationale et internationale, Khalid HAMDANI a mis son expérience du management au service des problématiques liées à la Responsabilité Sociétale des Entreprises avec pour objectif de favoriser l'équilibre entre la performance économique et les exigences éthiques. Il dispense ses prestations auprès de grandes organisations publiques et privées et met son expertise au service des fédérations professionnelles et des réseaux de PME.

Expert de la prise en compte de l'égalité de traitement et de la non-discrimination dans le management des entreprises, il a contribué, dans le cadre de différents Cabinets, et aujourd'hui au sein de l'Institut Ethique & Diversité, à former et à conseiller des responsables de la gestion des ressources humaines du secteur public comme du secteur privé pour leur permettre de s'approprier, de manière opérationnelle le contenu des Directives Communautaires en matière d'égalité de traitement sans distinction. Après avoir dirigé des organismes de formation et de conseil à Paris et en province, il a mis son expertise au service de la mise en œuvre des programmes RSE par les entreprises ayant un engagement RSE au titre du Global Compact, de la norme ISO26000 ou d'autres normes, labels ou chartes.

Georges PAU LANGEVIN, Grand témoin

George Pau-Langevin est une avocate, responsable associative et femme politique française.

Adjointe à la Défenseure des droits en charge de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité.

Avocate de formation, députée de Paris, Madame PAU-LANGEVIN a occupé les fonctions de ministre déléguée à la Réussite éducative de 2012 à 2014 et de ministre des Outre-Mer de 2014 à 2016. Madame PAU-LANGEVIN a également présidé le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) et a piloté plusieurs travaux relatifs à la lutte contre les discriminations, notamment un rapport législatif sur les discriminations liées à l'origine.

Le Défenseur des droits¹ est une autorité administrative indépendante chargée de veiller au respect des libertés et des droits des citoyens.

Créée en 2011 et inscrite dans la Constitution, elle a deux missions :

Défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés

Permettre l'égalité de tous

¹<https://www.defenseurdesdroits.fr/lutter-contre-les-discriminations-et-promouvoir-legalite-185>

Présentation du questionnaire

« Dans le cadre du déploiement territorial de la Stratégie de Prévention et de Lutte Contre la Pauvreté (SNLP) en Occitanie, pilotée par le Commissaire à la prévention et la lutte contre la pauvreté Eric Pélisson sous l'autorité du Préfet de région, une place importante est consacrée au dialogue avec la société civile, dont, notamment, les personnes concernées par la pauvreté.

Dans ce cadre, nous souhaitons savoir quels sont vos perceptions, expériences vécues et témoignages entendus sur la discrimination.

Le questionnaire est strictement réservé aux habitants de la région Occitanie ayant vécu, subi ou été témoin d'une discrimination ayant trait à leur situation de pauvreté, ainsi qu'aux acteurs publics et privés en région Occitanie engagés dans la lutte contre la pauvreté et/ou la lutte contre les discriminations. Nous recommandons aux personnes ayant vécu, subi ou été témoin d'un agissement de discrimination lié à leur situation de pauvreté, qui éprouveraient des difficultés à renseigner ce questionnaire, de se rapprocher d'une association, d'une syndicat, d'un travailleur social ou de toute personne de confiance, pour les aider à le renseigner.

Durée de réponse au questionnaire: 8 minutes

Cette enquête fait suite à la journée d'études régionales Discriminations et pauvreté du 8 février 2023 à MBS Montpellier. Le 8 février dernier, le Commissaire à la prévention et la lutte contre la pauvreté organisait en effet une journée d'études réunissant plus de 400 participants, avec le Défenseur des droits, le club FACE Hérault, ADT Quart-Monde et le Secours catholique.

Sous l'impulsion des associations et notamment d'ATD Quart monde, un critère de discrimination a été ajouté dans le code pénal français en reconnaissant les discriminations pour cause de précarité sociale². La formulation juridique retenue pour ce critère est celle de « particulière vulnérabilité résultant de sa situation économique, apparente ou connue de son auteur ».

Cette avancée juridique est une bonne chose. Pour autant, la question de l'articulation entre pauvreté et discrimination est une question complexe et n'a donné qu'à quelques affaires en justice ou devant le Défenseur des droits.

² Selon les Nations-Unies :

« La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut-être plus ou moins entendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer des responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible. »

En effet, la précarité et la pauvreté sont des réalités sociales qui renvoient à une grande diversité de situations. En France, la grande loi de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 est à l'origine des plans pauvreté puis en 2017 de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté que mettent en œuvre la Délégation interministérielle et les Commissaires à la prévention et la lutte contre la pauvreté auprès des préfets de région.

Cette définition nous permet aussi de nous interroger sur les discriminations dont sont victimes les personnes qui sont en situation de précarité, de pauvreté ou d'extrême pauvreté. Ces discriminations dépassent largement le seul critère de « particulière vulnérabilité », très peu invoqué devant les tribunaux depuis sa mise en place. Ainsi, de nombreux autres critères de discrimination prévus par la loi (origine réelle ou supposée, âge, sexe, handicap, état de santé, lieu de résidence, etc.) sont à la fois susceptibles de surexposer au risque d'en être victime les personnes en situation de précarité, et d'avoir sur elles un impact majeur sur leurs conditions d'existence.

Mais si certaines discriminations sont sous le feu des projecteurs et retiennent l'attention, d'autres le sont beaucoup moins et nécessitent d'être prises en compte de manière spécifique.

En effet, bien que les situations de discriminations soient souvent étroitement liées aux situations de pauvreté, à ce jour la prise en compte croisée de la discrimination et de la pauvreté est marginale dans les saisines du Défenseur des droits, la jurisprudence et dans les expériences de terrain des associations.

On ne peut pas en rester là. Pour pouvoir agir, il s'agit d'abord de mieux comprendre et connaître les réalités vécues. Ce sondage vise à recueillir vos témoignages et expériences à des fins uniquement statistiques. Si vous estimez que votre situation ou celle dont vous avez été témoin justifie une suite en droit, il vous appartient de saisir le Défenseur des droits et/ou de déposer plainte.

Votre témoignage nous est précieux, il va permettre d'établir un premier recensement, une première mesure du phénomène. Plusieurs questions vous demanderont d'expliquer ou préciser votre témoignage et auront pour but, toujours dans le respect de l'anonymat, de mieux comprendre et donner des éclairages concrets des situations vécues. Seuls les services du Commissaire, de l'Institut Ethique et Diversité et de l'Université Paul Valéry co-organisateurs de la Journée d'études du 8 février 2023 et associés à la démarche statistique auront connaissance des réponses individuelles. La source du questionnaire sera détruite à l'issue de son exploitation.

Dans un premier temps, il s'agit de vous connaître.

Ce sondage respecte la déontologie professionnelle du Commissaire à la lutte contre la pauvreté qui garantit son usage uniquement destiné à des fins statistiques. Le directeur du cabinet Ethique et Diversité et le Directeur du Master d'intervention et développement social de l'Université Paul Valéry de Montpellier s'engagent également à respecter cette exigence déontologique.

Nous garantissons l'anonymat du traitement de ce questionnaire, qui sera détruit après son traitement, conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD). La collecte de nom, prénom et adresse mail a pour seul objectif d'éviter les erreurs ou les votes répétitifs.

Nom

Prénom

Genre

- Masculin
- Féminin
- Autre, non-binaire
- Autre :

Âge

Je répons en tant que (plusieurs réponses possibles):

- Victime d'une discrimination liée à ma situation de pauvreté
- Témoin direct (j'ai vu et entendu) d'une situation de discrimination liée à la situation de pauvreté d'une personne
- Témoin indirect (la victime ou un témoin direct me l'a rapporté) d'une situation de discrimination liée à la situation de pauvreté d'une personne
- Association de prévention ou de lutte contre la pauvreté
- Association de lutte contre les discriminations
- Institution publique ou chargée de mission de service public
- Travailleur social
- Autre professionnel
- Bénévole
- Simple particulier
- Autre :

Adresse mail

Je souhaite recevoir par mail le résultat du sondage : une analyse statistique anonyme

- Oui
- Non

1. Pour commencer, nous souhaiterions savoir dans quel département vous vivez et/ou travaillez? (Vous pouvez cocher plusieurs cases)*

- Ariège (09)
- Aude (11)
- Aveyron (12)
- Gard (30)
- Haute-Garonne (31)
- Gers (32)
- Hérault (34)
- Lot (46)
- Lozère (48)
- Hautes-Pyrénées (65)
- Pyrénées-Orientales (66)
- Tarn (81)
- Tarn-et-Garonne (82)
- L'ensemble de la région Occitanie
- Hors région Occitanie

2. Merci de préciser le type de structure dans laquelle vous exercez (une réponse pour les institutions, une réponse pour les particuliers)*

- Administration publique de l'Etat
- Collectivité territoriale ou assimilée (EPCI, CCAS...)
- Autre service public
- Association
- Entreprise, entreprise d'insertion ou assimilée
- Organisation syndicale
- Personne physique, salarié du secteur privé (tous statuts: CDI, CDD, intérim, contrat aidé)
- Personne physique, fonctionnaire ou assimilé
- Personne physique, demandeur d'emploi
- Personne physique, sans activité, allocataire d'un minimum vital (RSA, AAH...) ou retraité
- Personne physique, élève ou étudiant
- Autre :
- Merci le cas échéant de préciser votre métier/poste/fonction (personne physique ou représentant d'une institution répondante)

Si vous avez été **victime ou témoin de discrimination(s) fondée(s) sur la condition sociale** et que **vous éprouvez certaines difficultés à répondre à ce questionnaire**, vous pouvez vous faire aider par un ami, un proche, un travailleur social, une association ou encore un représentant syndical.

Merci aux **élus, bénévoles et professionnels** des institutions engagées dans la lutte contre la pauvreté et/ou contre les discriminations de diffuser ce questionnaire aux personnes de leur

entourage amical ou professionnel victimes ou témoins de discriminations à raison de leur condition sociale.

Merci aux **élus, bénévoles et professionnels qui n'ont jamais été confrontés à des situations de discrimination au motif de la condition sociale de répondre au questionnaire pour améliorer sa représentativité.**

3. Avez-vous été au cours de votre vie victime ou témoin d'une discrimination liée à la pauvreté?

- Oui
- Non
- Ne se prononce pas

4. A quelle fréquence (combien de fois) avez-vous vécu ou été directement ou indirectement confronté à une situation de discrimination liée à la pauvreté **au cours de l'année 2023** ?
(une seule réponse svp)*

- Aucune
- Une seule fois
- Plusieurs fois (de 2 à 5 fois)
- Souvent (plus de 6 fois)
- Très souvent (plus d'une fois par mois)
- Vraiment très souvent (plus d'une fois par semaine)
- Quotidiennement ou continuellement

5. Dans quel(s) domaine(s) avez-vous vécu, ou été directement ou indirectement confronté à une situation de discrimination liée à la pauvreté (plusieurs réponses possibles) au cours de votre vie ? *

- Jamais
- En tant victime dans la sphère privée
- En tant victime dans la sphère publique
- A titre de témoin direct (vu, entendu)
- A titre amical, de voisinage, familial (témoin indirect: "on m'a raconté")
- A titre de témoin direct ou indirect dans ma propre institution où se sont déroulés les faits
- A titre de bénévole ou professionnel dans une association (la victime est venue raconter, demander conseil, etc.)
- A titre d' élu, de syndicaliste ou professionnel dans une administration, collectivité ou service public (la victime est venue raconter, demander conseil, etc.)
- A titre de dirigeant, cadre, syndicaliste ou professionnel dans une entreprise ou assimilée (la victime est venue raconter, demander conseil, etc.)
- Autre :

- Si vous le souhaitez, vous pouvez préciser

6. Dans quel(s) domaine(s) se situait cette ou ces discrimination(s), (plusieurs réponses possibles). On entend ici tout comportement que vous jugez anormal: être mal reçu, mal considéré, mal traité, refus de droit, exigence injustifiée de documents, mauvaise orientation plus ou moins intentionnelle, etc.*

- Accès à l'emploi, insertion, orientation professionnelle
- En emploi, avancement de carrière, promotion, etc.
- En matière de logement
- En matière d'accès à un service privé (en tant que client ou simple demandeur de renseignements)
- En matière de santé
- En matière d'éducation, de formation
- En matière d'accueil ou d'accès au service public
- En matière d'accès à un droit
- Non concerné
- Autre :

6 bis. Indiquez svp la dernière discrimination vécue ou subie : dans quel domaine avez-vous subi ou été témoin de discrimination (1 seule réponse possible svp)

- En matière d'accès à l'emploi, insertion, orientation professionnelle
- En matière d'emploi, avancement de carrière, promotion...
- En matière de logement
- En matière d'accès à un service privé (en tant que client ou simple demandeur de renseignements)
- En matière de santé
- En matière d'éducation, de formation
- En matière d'accueil ou d'accès au service public
- En matière d'accès à un droit
- Non concerné
- Autre :

Svp expliquez brièvement la situation

- Votre réponse

7. Qu'est-ce qui vous fait dire qu'il s'agissait d'une discrimination ? Pour les témoins indiquez ce que vous avez vu ou entendu ou ce que la victime vous a dit. (une ou deux réponses seulement svp).*

- J'ai été mal reçu (déconsidéré, méprisé, intentionnellement mal renseigné) / la victime m'a expliqué avoir été mal reçue
- On m'a insulté, injurié, et les critiques faisaient clairement référence à ma situation de pauvreté
- On ne me croyait pas, on mettait ma parole en doute
- On se moquait de ma mauvaise connaissance des rouages administratifs, on me reprochait mon illettrisme, que je ne savais pas traiter mon dossier par internet
- On me reprochait que je ne savais pas traiter mon dossier par internet
- Ma situation n'a pas été traitée équitablement par rapport aux autres personnes dans la même situation
- On m'a demandé des documents qui n'existent pas ou qu'on ne demande jamais aux autres personnes dans la même situation
- On a refusé de me recevoir, on a tout fait pour ne pas me recevoir, on m'a raccroché au nez quand j'ai téléphoné, etc.
- On m'a reproché ma tenue vestimentaire, mon hygiène ou un autre détail qui souligne ma situation actuelle de pauvreté
- Non concerné
- Autre :
- Si vous le souhaitez, vous pouvez préciser
- Votre réponse

8. Est-ce que d'autres indices vous font penser à une discrimination au motif de la pauvreté ?

Même consigne pour les témoins. (plusieurs réponses possibles)*

- Ma tenue vestimentaire
- Mon vocabulaire, mon accent
- Ma mauvaise compréhension des rouages administratifs
- Ma situation d'illettrisme, de non-maîtrise des démarches sur ordinateur ou d'internet
- Mon hygiène
- Aucune
- Non concerné
- Autre :

9. D'autres motifs peuvent-ils aussi être invoqués dans cette situation? Même consigne pour les témoins. (plusieurs réponses possibles)*

- L'origine géographique ou le lieu de résidence (quartier de la politique de la ville, rural profond, étranger)
- L'âge (jeunesse ou au contraire âge mûr ou vieillesse)
- L'état de santé, la perte d'autonomie, les caractéristiques génétiques
- Le handicap
- Le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, les moeurs
- La situation de famille, la grossesse

- L'appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée, l'ethnie, la couleur de peau, la langue parlée
- Les opinions politiques, l'engagement syndical ou mutualiste
- Aucune
- Non concerné
- Autre :

Comment pensez-vous que ce motif et celui lié à la pauvreté ont pu intervenir dans la situation de discrimination?

- Votre réponse

10. L'auteur de la discrimination invoquée était (une seule réponse svp):*

- Une personne à l'accès / à l'accueil direct d'un service public : un (ou une) guichetier, un vendeur, un policier, etc.
- Une personne à l'accès / à l'accueil direct d'un service privé : un (ou une) guichetier, un vendeur, un policier, etc.
- Une personne privée (un propriétaire, un voisin, un passant dans la rue, etc.)
- Un commerçant, un marchand, etc.
- Un enseignant, un formateur
- Un soignant, un travailleur social
- Un responsable (manager, supérieur hiérarchique, décideur, etc.)
- Non concerné
- Autre :

Si besoin, expliquer (les noms des personnes physiques ou des institutions doivent être cités de manière anonyme, si vous souhaitez donner une suite juridique adressez-vous à un avocat, syndicat, association spécialisée, Défenseur des droits, etc.)

- Votre réponse

11. Accueil de la situation par un tiers: Lorsque vous avez été victime ou témoin direct ou indirect d'une situation de discrimination liée à la pauvreté, vous avez pu: (plusieurs réponses possibles)*

- Je ne me suis jamais trouvé devant une telle situation
- Je n'ai pas su quoi dire, comment me positionner, réagir
- Je n'ai compris que plus tard qu'il s'agissait d'une discrimination. Sur le moment je suis passé à autre chose
- Je n'ai pas su auprès de qui chercher un soutien moral, un réconfort, un conseil, une orientation
- J'ai cherché ou donné un soutien moral, un réconfort
- J'ai cherché ou donné des conseils, une orientation vers un syndicat, une association, le défenseur des droits ou autre

- Je suis allé vers ou j'ai accompagné la personne vers la justice, le Défenseur des droits, un syndicat ou autre
- Autre :
- Si vous le souhaitez, vous pouvez préciser
- Votre réponse

12. Quelles suites ont été données à cette situation ? Même consigne pour les témoins.
(plusieurs réponses possibles)*

- Rien, je suis (/ la personne est) passé à autre chose
- Je (la personne n'en a) n'en ai parlé à personne car c'est une souffrance et je n'ai pas su quoi faire
- J'ai (la personne a) modérément protesté sur le moment (demandé des explications, dit que ce n'était pas normal, etc.) mais je n'ai pas donné de suites
- J'ai (la personne a) vivement protesté sur le moment (crié, fait scandale) mais je n'ai pas donné de suites
- J'ai (la personne a) pris les témoins à partie, ils m'ont soutenu
- J'ai (la personne a) pris les témoins à partie, ils n'ont rien dit ou ont soutenu l'auteur de la discriminations
- Je (la personne s'est) me suis informé sur mes droits pour que cela ne recommence pas
- Hélas c'est une situation qui se reproduit et je (la personne se) me résigne à subir
- C'est une situation qui se reproduit et je (la personne) ne me laisse plus faire
- J'ai écrit (la personne a) un courrier de protestation / demandé à voir le responsable / mis une appréciation négative sur internet
- J'ai (la personne a) décidé de changer de personne / de service pour ne plus rencontrer cette situation
- J'en (la personne a) ai parlé à un ami, ma famille pour recevoir du soutien
- Je me suis (la personne s'est) fait accompagner lors d'une ou des démarches suivantes pour être défendu
- J'ai (la la personne a) déposé plainte / saisi le défenseur des droits / saisi un syndicat, une association spécialisée, etc.
- Autre :
- Si vous le souhaitez, vous pouvez préciser
- Votre réponse

13. Mon action suite à cette situation a débouché sur: (plusieurs réponses possibles)*

- Je n'ai rien fait
- Mon action a été couronnée de succès
- Mon action a été un échec
- Je continue à rencontrer des situations de discriminations liées à la pauvreté
- Les leçons que j'en ai tirées m'ont été profitables et désormais cela va mieux
- Autre :

- Si vous le souhaitez, vous pouvez préciser
- Votre réponse
- Pouvez-vous, en quelques mots, dire ce que signifie pour vous la discrimination liée à la pauvreté (la particulière vulnérabilité) ? (vous pouvez aussi répondre NSP: ne sait pas)

Partie destinée aux institutions engagées dans la lutte contre la pauvreté ou contre la discrimination

Les personnes ayant été victimes ou témoins d'une discriminations liée à la pauvreté peuvent arrêter là leur réponse au questionnaire. Seules sont invitées à poursuivre leur réponse les institutions publiques ou privées (administrations, associations, entreprises...) afin de savoir si et comment elles se sont organisées face aux discriminations liées à la pauvreté.

Cette troisième partie ne nécessite qu'une réponse par institution.

1. Votre institution est-elle engagée contre la pauvreté / les discriminations? Conduit-elle des actions dans ces domaines?

- Mon institution est engagée moralement dans la lutte contre la pauvreté (statuts, déclaration...)
- Mon institution est engagée moralement dans la lutte contre les discriminations (statuts, déclaration...)
- Mon institution conduit des actions en matière de prévention ou de lutte contre la pauvreté
- Mon institution conduit des actions en matière de prévention ou de lutte contre les discriminations
- Mon institution souhaite s'engager dans la lutte contre la pauvreté
- Mon institution souhaite s'engager dans la lutte contre les discriminations
- Mon institution n'est engagée ni dans la lutte contre la pauvreté ni dans la lutte contre les discriminations
- Ne sait pas
- Non concerné
- Autre :

2. Quel lien fait votre institution entre pauvreté et discrimination?

- Mon institution travaille sur le lien entre pauvreté et discrimination (tous motifs de discriminations rencontrés par les personnes en situation de pauvreté: origine, sexe, état de santé, etc.)

- Mon institution conduit une action spécifique en matière de lutte contre la discrimination à raison de la particulière vulnérabilité sociale
- Mon institution n'est pas positionnée sur le lien entre pauvreté et discriminations
- Si vous le souhaitez, vous pouvez préciser
- Votre réponse

3. Face à des situations de discrimination subies par les personnes en situation de pauvreté, comment votre institution s'est-elle organisée?

- Informations données aux personnes concernées (informations orales, conseils, flyer, pages sur le site internet)
- Accompagnement vers une institution dédiée (syndicat, avocat, association spécialisée, Défenseur des droits, etc.)
- Un process de traitement des situations, un retour d'expérience...
- Formation des collaborateurs
- Un plan d'action, une personne ou une équipe dédiée...
- Un engagement formalisé de l'institution, une communication interne et externe, un point de situation régulier...
- Autre :
- Si vous le souhaitez, vous pouvez préciser
- Votre réponse

4. Autres informations que vous souhaitez ajouter

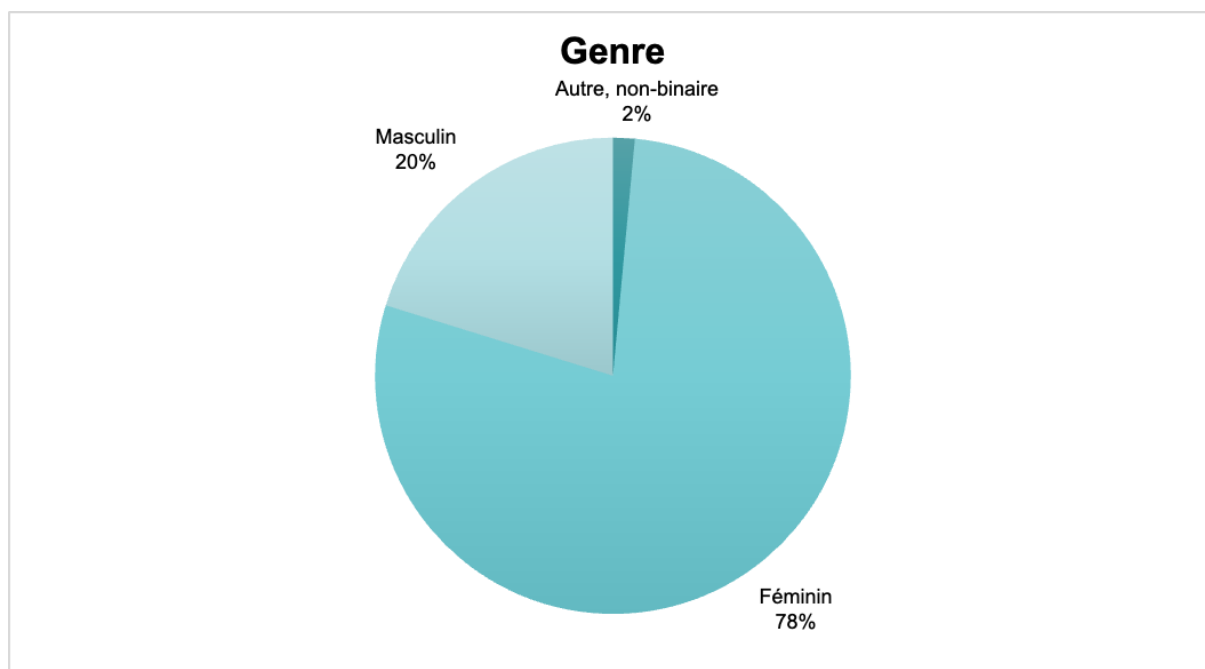
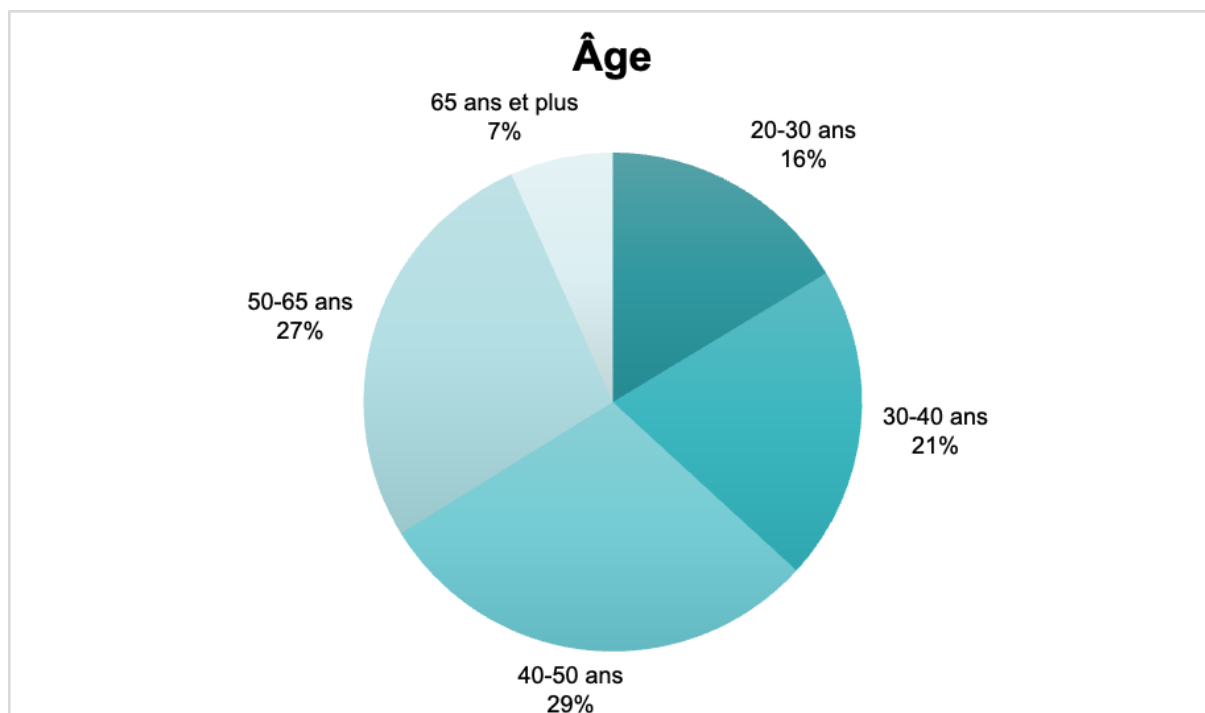
- Votre réponse

Le Commissaire à la prévention et la lutte contre la pauvreté et son équipe vous remercient pour le temps que vous avez accordé au renseignement de ce questionnaire !

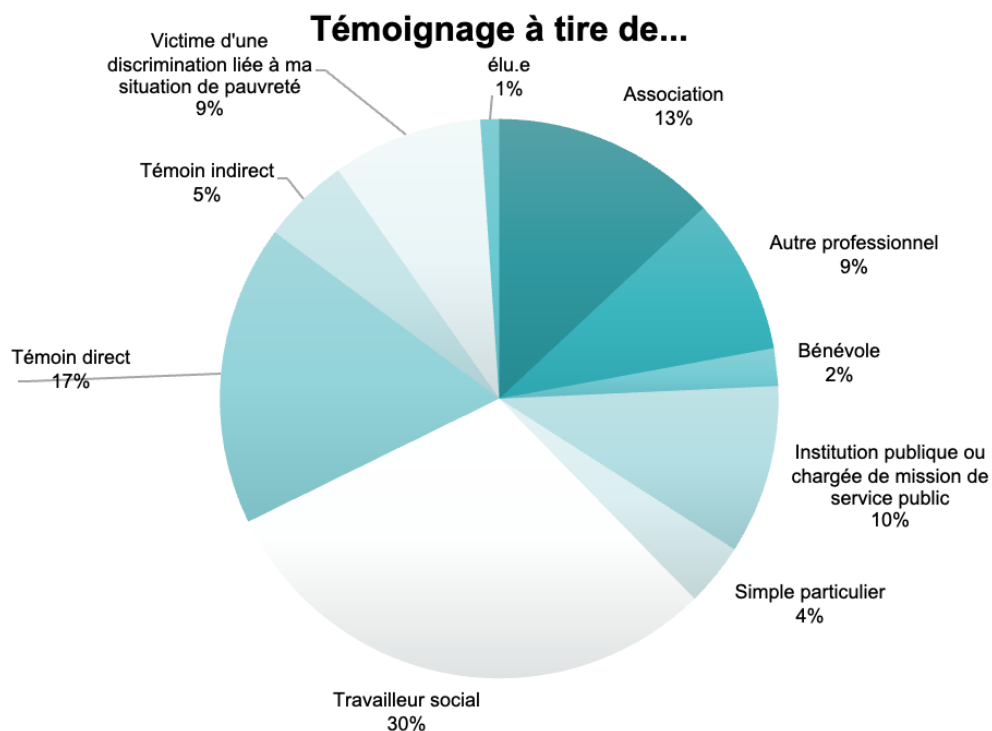
Pour toute information ou pour nous envoyer un document complémentaire : M. Eric Pélisson, Commissaire à la prévention et la lutte contre la pauvreté auprès du préfet de région Occitanie, eric.pelisson@dreets.gouv.fr »

Synthèse des résultats

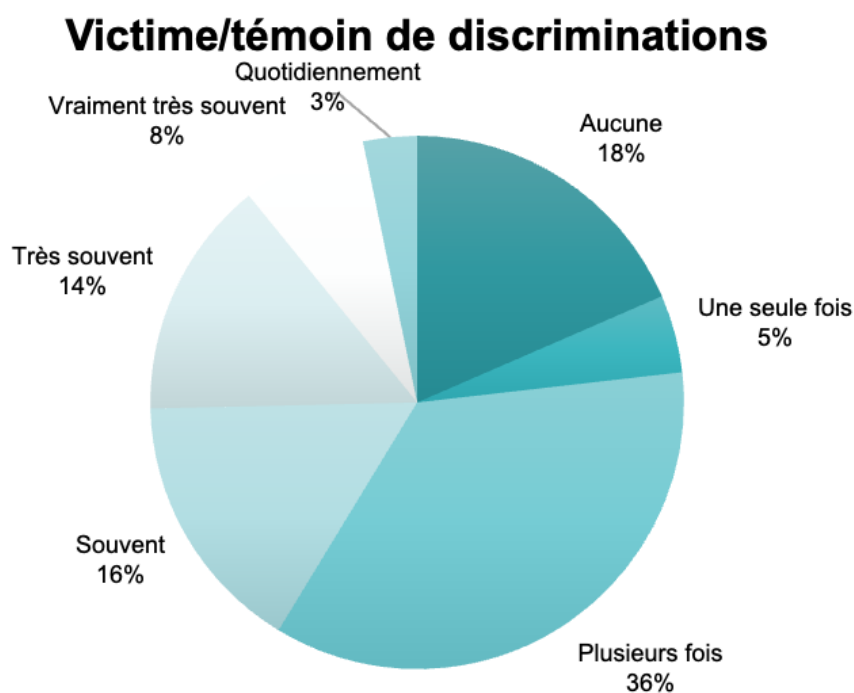
Les répondants : 284 personnes, de tous âges, à 78% des femmes



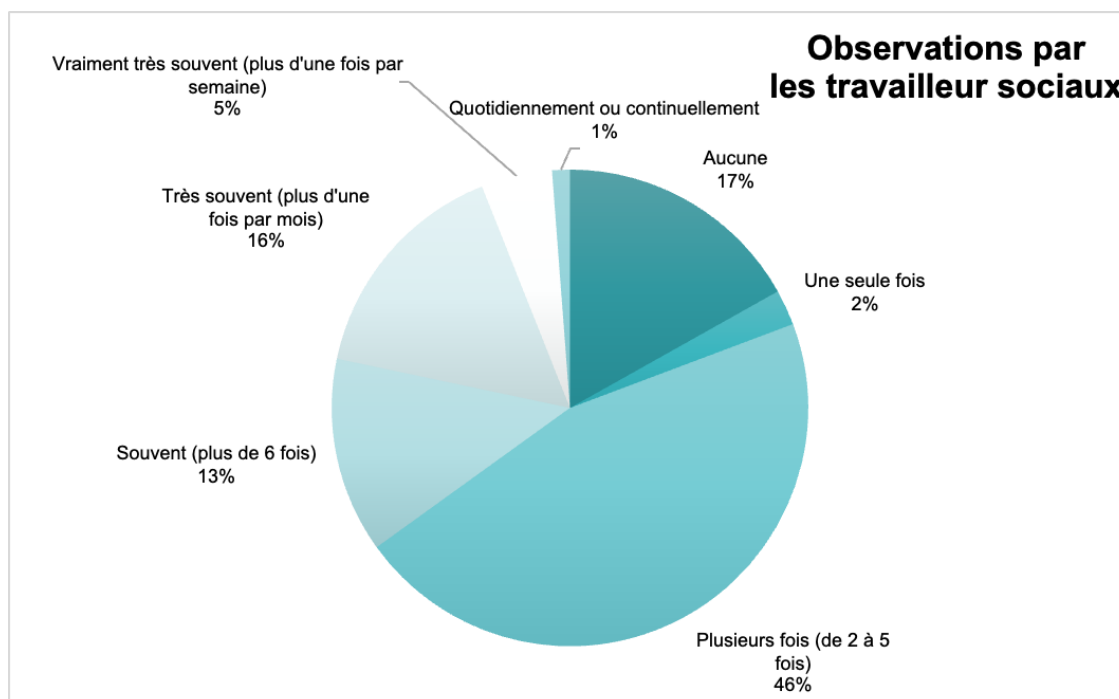
Une grande diversité de type de répondants, un tiers de victime ou témoins de discrimination sur la condition sociale.



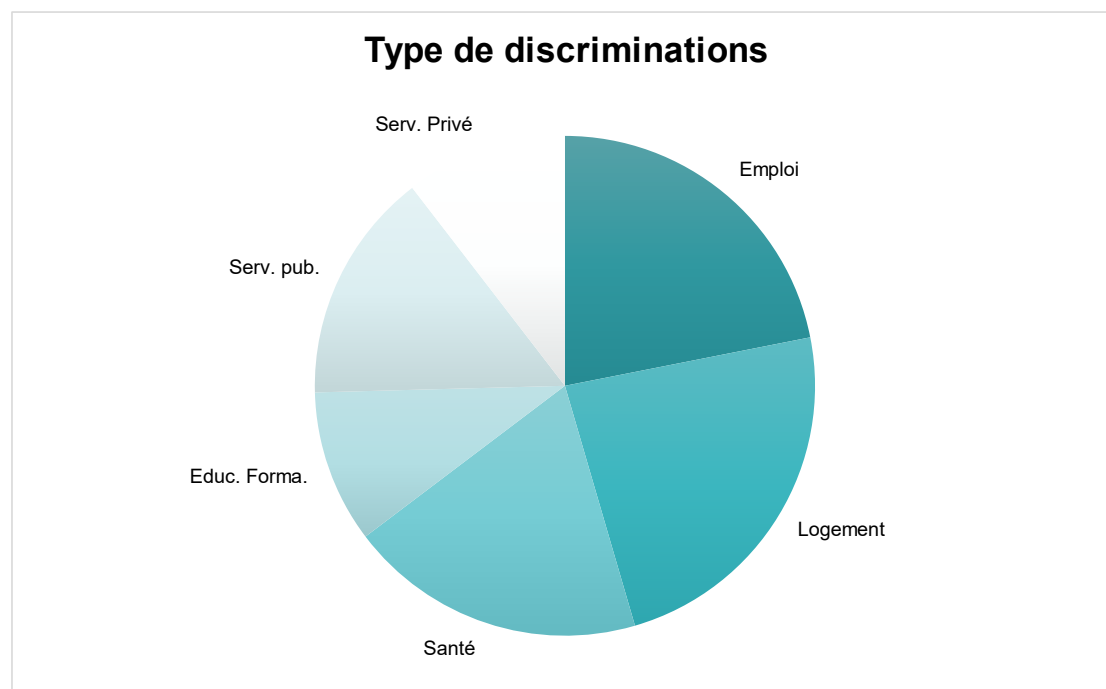
Des répondants qui signalent une fréquence importante des situations de discriminations dont ¼ qui le qualifie de très souvent à quotidiennement.



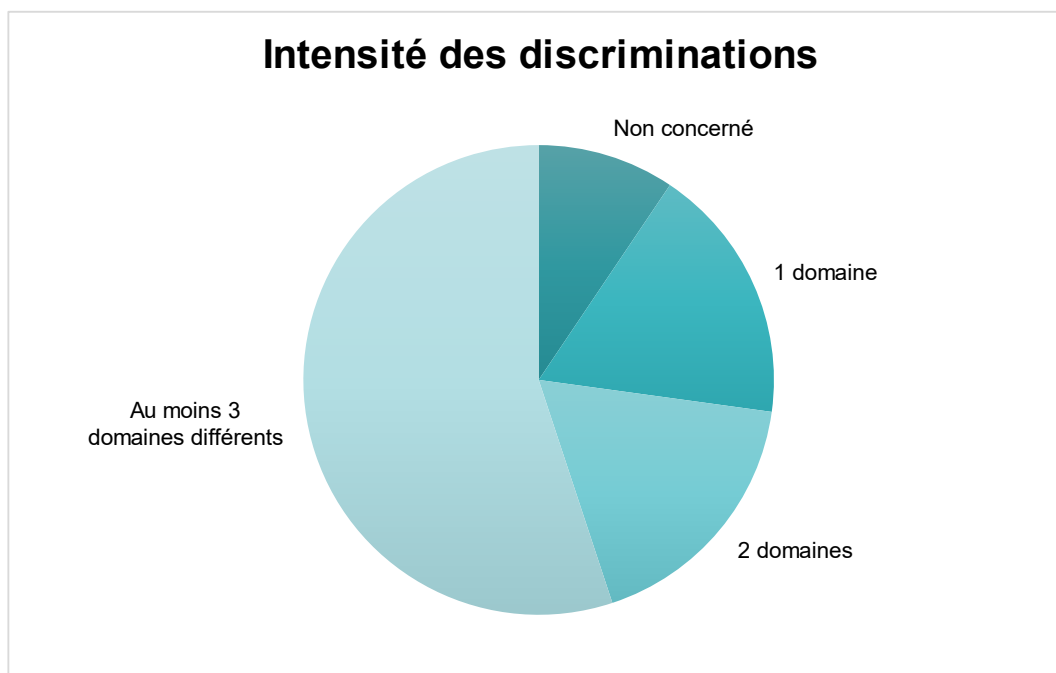
Cette proportion est également supérieure à 20% lorsque l'on resserre l'étude des réponses sur celles des travailleurs sociaux au sujet des personnes qu'ils accompagnent :



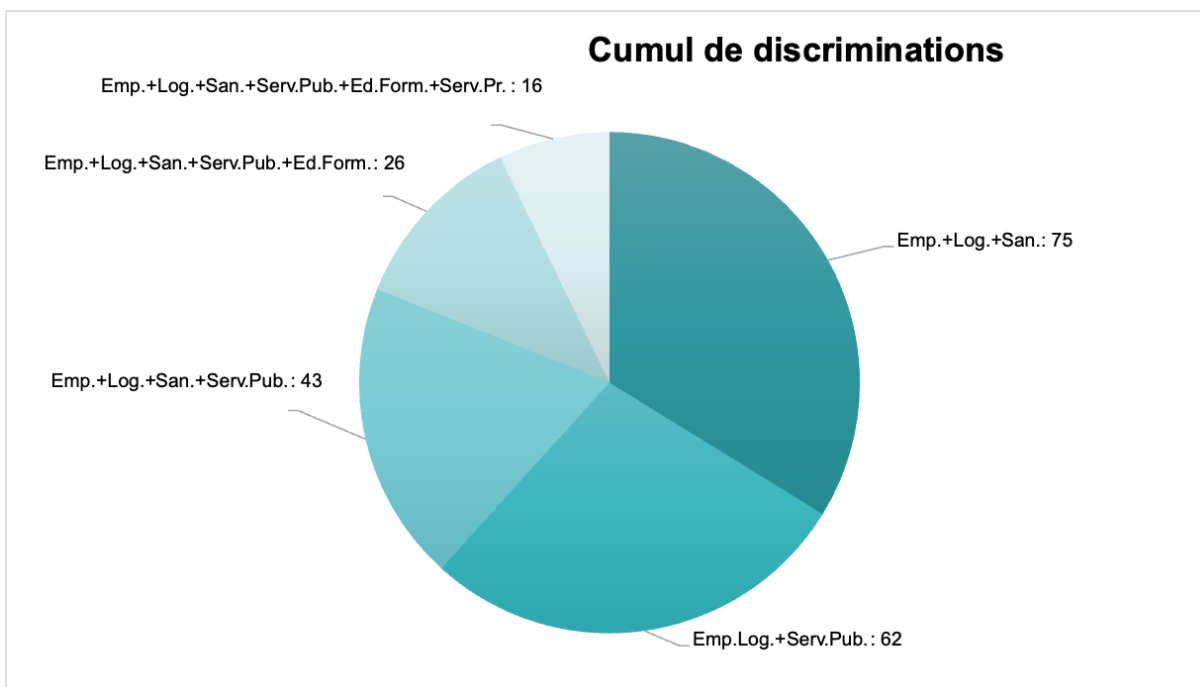
L'emploi et le logement sont les deux champs dans lesquels les discriminations sont le plus vécues avec près de 50% des réponses à eux deux, mais elles sont également présentes dans l'accès à la santé, l'éducation et la formation, l'accès aux services publics et aux services privés.



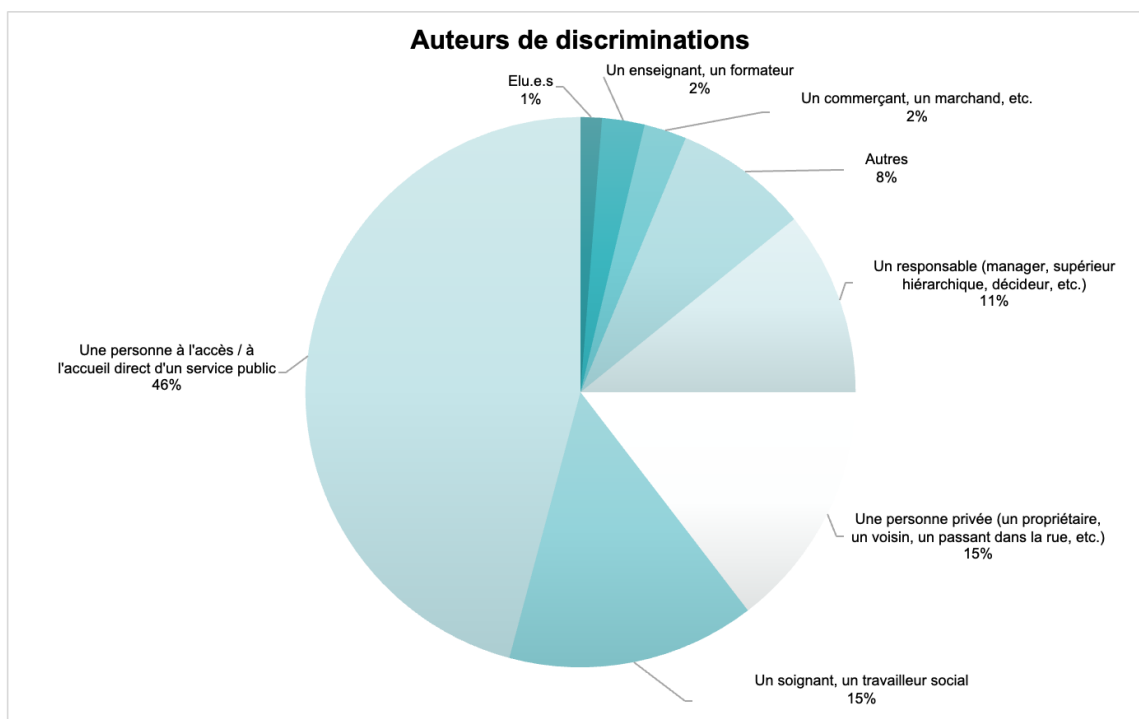
Les répondants pouvant opter pour plusieurs champs, nous avons pu constater des doubles / triples champs pour lesquels une personne avait pu être témoin ou victime :



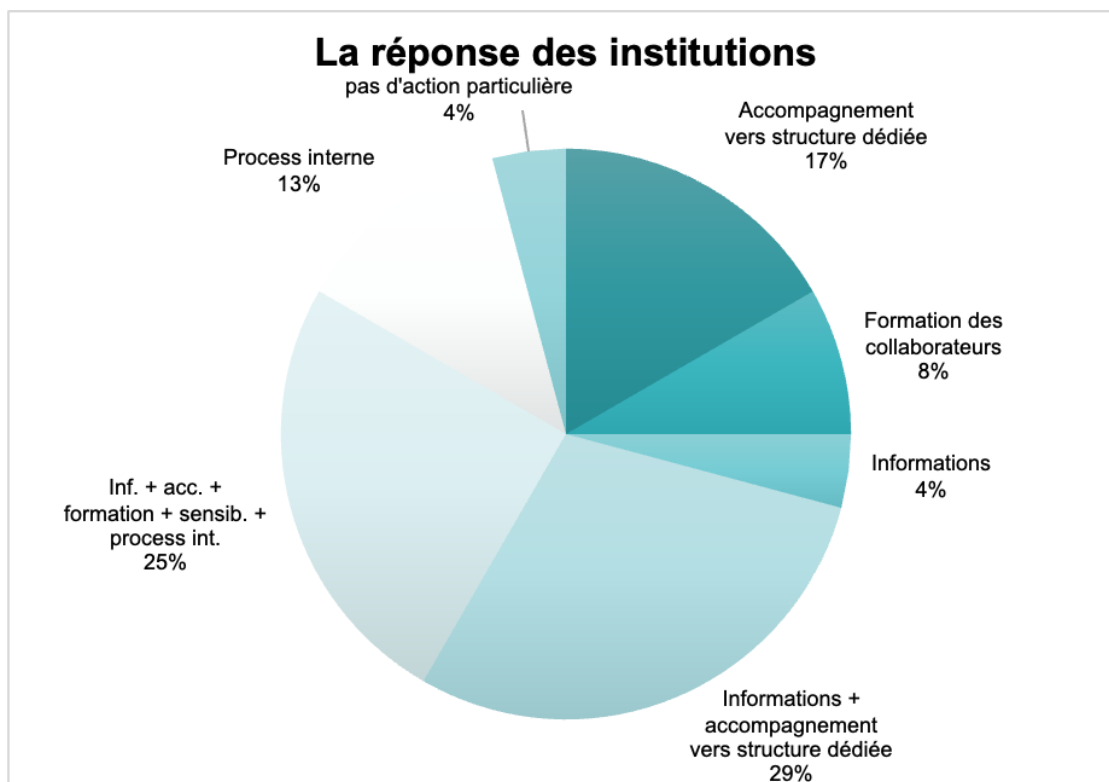
Plus de 75 réponses affichent un cumul de discriminations vécues ou vues dans les champs de l'emploi, du logement et de la santé.



Les répondants indiquent à 46% que les auteurs présumés des discriminations vécues ou observées sont des personnes à l'accès / à l'accueil direct d'un service public.

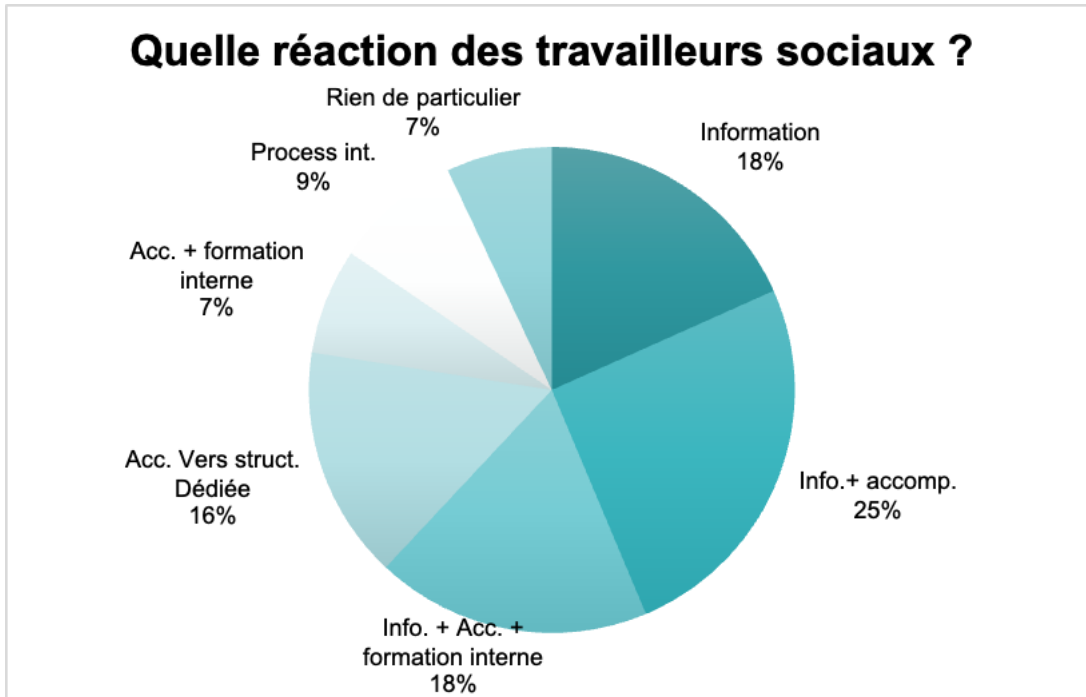


Les suites données aux situations vécues ou observées sont à 46% un accompagnement vers une structure dédiée et à 58% de l'information apportée à la personne.



Dans ¼ la situation fait uniquement l'objet d'un traitement en interne : processus interne de réclamation, formation, pas d'actions particulière.

Concernant les travailleurs sociaux, les résultats sont à 41% de l'accompagnement vers une structure dédiée et à 61% de l'information apportée. Dans 7% des cas, aucune action particulière n'est engagée.



Fichier consultable

Les résultats anonymisés du sondage sont consultables ici : [SONDAGE discrimination et pauvreté anonyme.xlsx](#)

Contacts :

Eric Péliçon : eric.pelisson@dreets.gouv.fr

Caroline Cazi : c.cazi@fondationface.org